



COMMUNE DE PORTE-DE-SEINE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du samedi 30 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 30 septembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit, sous la présidence de Monsieur BRUN Jean-Philippe – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. BERGER Laurent
- M. CAHN Gilles
- Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine
- M. KITZIS Michel
- Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne
- M. VOITURIEZ Olivier
- M. BRUN Jean-Philippe
- M. CORBEL Jean-Claude
- M. JORNOD Éric
- Mme KWASNY Monique
- Mme PRÉVOST Sophie

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. LAMBERT Philippe donne pouvoir à M. CORBEL Jean-Claude
- Mme SORIN Céline donne pouvoir à M. BRUN Jean-Philippe
- M. PICARD Jean-Charles donne pouvoir à M. BERGER Laurent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. M. BERGER Laurent, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 juin 2023	3
2. DÉLIBÉRATION VOTE DU TAUX ET DE LA DURÉE DE L'EMPRUNT POUR FINANCER L'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS DANS LES ÉTAGES DE LA MAIRIE	3
3. DÉLIBÉRATION DÉTERMINATION DES TAUX DE LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	4
4. DÉLIBÉRATION MISE EN VENTE D'UN LUSTRE DE VERRE APPARTENANT A LA COMMUNE.....	4
5. POINT SUR LE DEVENIR DE LA PLAINE DE PORTEJOIE APRÈS EXPLOITATION DES CARRIÈRES	5
6. DEMANDE DE LOCATION DU BARNUM POUR ÉVÉNEMENTS PRIVÉS.....	5
7. POINT CONTENTIEUX DU CHEMIN DU HALAGE.....	6
8. DÉLIBÉRATION AUTORISATION DE SOLLICITER DES FONDOS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS.....	6
9. POINT SUR L'ÉVÉNEMENT LUMIÈRES EN SEINE.....	7
10. DÉLIBÉRATION TRAVAUX DE RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.....	7
11. QUESTIONS DIVERSES	9
Événements 2 nd semestre 2023.....	9
Raccordement fibre	9
Suppression des deux stops à l'intersection de la route de Poses et du chemin des Carrières.....	9
Installation des caméras aux différentes entrées de la commune.....	9
Travaux d'élagage	9
Point d'apport volontaire des déchets à Portejoie	10

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 juin 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2023.
Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

Concernant l'aménagement des logements, Monsieur KITZIS fait remarquer que l'appartement en duplex compte uniquement une chambre et un bureau, dans la mesure où cette dernière pièce ne peut être considérée comme une chambre car elle ne fera pas tout à fait 9 m². Concernant le projet d'aménagement de la plaine, Madame PRÉVOST demande de préciser que c'est le long du CD 110 que les panneaux solaires pourraient être installés.

Ne suscitant pas de remarques, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2023 **est approuvé** à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

2. DÉLIBÉRATION VOTE DU TAUX ET DE LA DURÉE DE L'EMPRUNT POUR FINANCER L'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS DANS LES ÉTAGES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 17 juin 2023 a validé le recours à un emprunt de 350 000 € pour financer la réalisation des travaux d'aménagement de logements dans la mairie de Portejoie. Il a été convenu également que cet emprunt serait d'une durée de 12 ans. Après consultation auprès d'organismes bancaires, il ressort que l'offre du Crédit Agricole est la meilleure pour financer l'opération compte-tenu des orientations fixées par le Conseil Municipal.

Le Conseil soulève la question de savoir s'il ne faudrait pas rallonger la durée de l'emprunt sur 15 ans plutôt que 12 ans, ce qui permettrait des remboursements plus faibles. Monsieur le Maire précise que le rallongement de l'emprunt va générer des frais complémentaires et rappelle que les loyers devraient couvrir en quasi-totalité les remboursements trimestriels. Il reste convaincu que les estimations du prix des loyers des 3 appartements ne sont pas excessives compte tenu de la qualité des biens qui seront proposés, de leur environnement et du montant des loyers pratiqués dans le secteur, notamment pour les logements de la commune situés à Tournedos-sur-Seine (ancienne école).

Après discussion, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un emprunt sur 12 ans, au taux fixe de 4,43%, avec des échéances trimestrielles 9 440,08 €. Il en résulte que le coût total du crédit sera de 103 123,84 €.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal cette décision au vote :

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
13 Voix POUR
1 Voix CONTRE
0 Abstention

3. DÉLIBÉRATION DÉTERMINATION DES TAUX DE LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est amenée à participer au dispositif de mise à jour biannuelle des coefficients de localisation, servant à établir les bases des impositions directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et cotisation foncière des entreprises) des locaux professionnels, pour une prise en compte dans les bases d'imposition au 1er janvier 2024.

Le coefficient de localisation permet de tenir compte de la situation particulière d'une parcelle où se trouve l'entreprise : lorsque la situation de celle-ci présente un réel intérêt pour l'entreprise il est possible d'appliquer un coefficient de majoration à la valeur locative des locaux professionnels, à l'inverse lorsque la parcelle présente des inconvénients pour l'entreprise il est possible d'appliquer un coefficient de minoration à la valeur locative des locaux.

Après échanges, les élus ne souhaitent pas faire évoluer, ni à la hausse, ni à la baisse, la valeur locative des locaux professionnels des entreprises situées sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

4. DÉLIBÉRATION MISE EN VENTE D'UN LUSTRE DE VERRE APPARTENANT A LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique avoir trouvé dans les combles de la mairie un lustre en verre. Celui-ci n'est pas électrifié, il lui manque par ailleurs quelques morceaux de verre. Un commissaire-priseur est venu l'estimer, il pense qu'il vaut entre 100 et 150 €, il accepterait de le présenter à

l'occasion d'une prochaine vente aux enchères. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent conserver ce lustre.

Après discussion, les conseillers municipaux ne voient pas l'intérêt de le conserver. En conséquence, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de confier le lustre à Maître PRUNIER, commissaire-priseur à Louviers afin qu'il le mette en vente lors d'une prochaine vente aux enchères.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

5. POINT SUR LE DEVENIR DE LA PLAINE DE PORTEJOIE APRÈS EXPLOITATION DES CARRIÈRES

Comme évoqué au conseil municipal du 17 juin 2023, Monsieur le Maire rappelle que la direction du Cycle de l'Eau / Service Rivières et Milieux Naturels de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure est très intéressée pour récupérer la plaine de Portejoie après exploitation des carrières afin de créer un nouvel espace qui serait classé Natura 2000. Ce point ayant été discuté en séance du 17 juin 2023, les élus du conseil municipal avaient alors approuvé l'intérêt de confier à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure 90 ha qui seraient classés en Natura 2000 et entretenus par celle-ci, sous-réserve que les 30 autres ha de la plaine le long du CD 110 deviennent une zone de production d'énergie renouvelable avec l'installation de panneaux solaires. Pour avancer sur cette idée, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Bernard LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui s'est dit très intéressé par ce double projet de zone naturelle d'une part, et de zone de production d'énergie renouvelable d'autre part.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Bernard LEROY d'écrire à la commune afin de donner un avis favorable à ce double projet. Il s'est engagé à le faire.

Une fois ce courrier reçu, le conseil municipal devra confirmer par délibération cette orientation. Les études de faisabilité entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et les services préfectoraux pourront alors débuter.

6. DEMANDE DE LOCATION DU BARNUM POUR ÉVÉNEMENTS PRIVÉS

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par plusieurs habitants qui souhaiteraient utiliser le barnum qui est installé aux beaux jours dans les jardins de la mairie. Il rappelle que cet équipement n'est assuré que pour les événements communaux et qu'une assurance complémentaire devrait être prise en cas d'usage privé. Monsieur BERGER, Maire délégué de Portejoie est chargé de se renseigner sur le coût complémentaire de cette assurance, et d'étudier les impacts juridiques, notamment la responsabilité de la commune.

Après discussion, les élus estiment que le prêt du barnum pendant toute la durée des travaux d'aménagement des étages pourrait présenter des risques et des difficultés pour le fonctionnement du chantier. Cependant, selon la nature des demandes, une autorisation au cas par cas pourrait éventuellement être accordée.

7. POINT CONTENTIEUX DU CHEMIN DU HALAGE

Monsieur le Maire rappelle que le contentieux en cours concernant la propriété du chemin du Halage fait l'objet d'une double procédure, l'une en appel au tribunal administratif de DOUAI – la commune ayant gagné en 1^{ère} instance au tribunal administratif de ROUEN -, l'autre au tribunal judiciaire d'ÉVREUX.

Monsieur le Maire fait un point aux élus sur l'état d'avancement de ces deux dossiers :

- En ce qui concerne le tribunal administratif, le greffe n'est pas en mesure de donner un calendrier d'audience, mais il n'est pas à exclure que l'audience puisse se tenir d'ici fin 2023.
- En ce qui concerne le tribunal judiciaire, la mise en état est prévue le 2 octobre. Il est cependant peu probable que l'affaire soit plaidée en 2023.

Monsieur le Maire indique aux élus que ce dossier qui court depuis 2015 a déjà coûté 59 000 € à la commune.

8. DÉLIBÉRATION AUTORISATION DE SOLLICITER DES FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Seine-Eure dispose de fonds de concours pour aider au financement des travaux d'aménagement des 3 appartements dans les deux étages de la mairie de Portejoie. Il s'agit :

- Du fonds de concours de droit commun : ce fonds permet à la commune de recevoir une aide pour financer des projets d'investissement sur la mandature, la communauté d'agglomération accorde 200 € par habitant, soit un peu plus de 43 000 € pour PORTE-DE-SEINE.
- Le fonds de concours rénovation énergétique : tous les équipements éligibles au CEE – Certificats d'Économie d'Énergie - qui participent aux économies d'énergie peuvent bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% de leur montant. Cette aide est plafonnée à 20 000 €.
- Le fonds de concours « Petits aménagements de voirie » : ce fonds permet à la commune de faire réaliser par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure des travaux

d'aménagement de voirie pour un montant maximal de 25 000 € à utiliser sur la mandature. Ce fonds serait utilisé pour aménager un parking derrière la mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour aider au financement des travaux d'aménagement de 3 appartements dans les deux étages de la mairie de Portejoie. Les montants attribués seront calculés par rapport aux règles en vigueur du pacte fiscal et financier de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure établi sur la mandature 2020 – 2026.

Monsieur le Maire soumet cette autorisation au vote.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

9. POINT SUR L'ÉVÉNEMENT LUMIÈRES EN SEINE

Monsieur le Maire indique avec reçu l'accord de financement de l'événement Lumières en Seine du Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, et du Maire de CHATOU – commune qui héberge et soutient l'association SEQUANA. La date retenue est celle des 25 et 26 mai 2024.

Un groupe de travail avec toutes les parties prenantes – communes de CHATOU et de PORTE-DE-SEINE, Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Association SEQUANA - va se monter prochainement pour établir le programme précis. D'ores et déjà, il convient de noter qu'il y aura un « dîner des canotiers » sur le chemin du Halage le samedi 25 mai, où chacun devra venir vêtu comme il se doit. Un concert est prévu et à la nuit tombée, les bateaux illuminés paraderont sur la Seine.

10. DÉLIBÉRATION TRAVAUX DE RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les démarches effectuées en vue de réparer les vitraux de l'église Sainte-Colombe de Portejoie, d'installer deux vitraux déposés de l'église de Saint-Cyr du Vaudreuil sur les baies vitrées de la nef – vitraux donnés par la commune du Vaudreuil -, et de réparer les maçonneries extérieures qui sont fortement dégradées aux endroits où sont fixés les vitraux.

Le montant prévisionnel du chantier s'élève à 76 023 € HT € HT, il est découpé comme suit :

- Pour les vitraux, après analyse des différents devis reçus, l'entreprise GRÜNBERG est retenue. Le devis est de 47 101,00 € HT,

- Pour la maçonnerie, après analyse des différents devis reçus, l'entreprise MESLIN est retenue. Le devis s'élève à 28 922,00 € HT.

L'opération sera financée de la façon suivante :

Organisation	Montant	%
DETR	15 000 €	19,7%
D27 Mon Village Mon Amour	30 000 €	39,5%
Agglo Seine-Eure (patrimoine MVMA)	15 511 €	20,4%
Fonds propres de la commune + mécénat via Fondation du Patrimoine/ Sauvegarde de l'Art Français	15 512 €	20,4%
TOTAL	76 023 €	100,0 %

Ce projet intervient dans la continuité des travaux réalisés précédemment et vise à achever la sauvegarde et la mise en sécurité de cet édifice patrimonial.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le projet présenté par Monsieur le Maire,
- à valider les devis présentés par les entreprises retenues,
- à solliciter l'obtention, auprès de l'Etat, du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et le cas échéant de la Sauvegarde de l'Art Français, le versement des subventions sollicitées sur la base du montage financier prévisionnel proposé,
- à solliciter l'obtention, auprès de la Fondation du Patrimoine, d'aides financières complémentaires liées à la campagne d'appel aux dons lancée en 2022,
- à valider la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement, soit 15 512 € représentant 20 % du montant des dépenses éligibles HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout document relatif au projet de restauration de l'église et à son ordonnancement, notamment les conventions de souscription et de financement relatives à ce projet. Il soumet cette autorisation au vote.

Il en résulte :

11 Présents
 3 Pouvoirs
 14 Votants
 14 Voix POUR
 0 Voix CONTRE
 0 Abstention

11. QUESTIONS DIVERSES

Événements 2nd semestre 2023

- Monsieur le Maire remercie Madame Nelly ROBERT, Présidente du Comité des Fêtes de Tournedos-sur-Seine, et Messieurs Jérôme et Frédéric HALBOUT et Philippe LAMBERT, pour l'organisation de la Foire à tout qui s'est tenue le dimanche 10 septembre dans la rue Michel GODRET à Tournedos.
- Marathon Seine-Eure : dimanche 15 octobre 2023, la circulation sera interdite entre 9h et 14h, un flyer détaillant les conditions de circulation sera distribué dans les boîtes aux lettres avant la manifestation.
- Repas Beaujolais nouveau : samedi 18 novembre 2023 au soir au Manoir de Portejoie.
- Repas des Seniors : dimanche 17 décembre 2023 à midi à l'auberge du Halage à Poses.
- Vœux du Maire : samedi 6 janvier 2024 à 16h au Manoir de Portejoie.
- Événement Lumières en Seine : 25 et 26 mai 2024.

Raccordement fibre

A ce jour une quarantaine de propriétés de notre commune ne sont toujours pas éligibles au haut-débit avec la fibre. Monsieur le Maire a rencontré récemment le collaborateur de la société ORANGE qui a la responsabilité de déployer la fibre dans la commune : celui-ci lui a assuré que tous les travaux étaient désormais terminés, et que très vite se tiendrait la réception de ses travaux avec le maître d'ouvrage des travaux et propriétaire de l'infrastructure – Eure Normandie Numérique. A l'issue de cette réception, au plus tard le 15 octobre 2023, il devrait être possible pour tous les habitants de la commune de souscrire un abonnement haut-débit auprès de l'opérateur de leur choix.

Suppression des deux stops à l'intersection de la route de Poses et du chemin des Carrières

Monsieur Jean-Claude CORBEL, 1^{er} adjoint, fait remarquer que les deux stops situés à l'intersection de la route de Poses et du chemin des Carrières - CR 5 – ne sont plus utiles depuis que le chemin des Carrières a été fermé définitivement à la circulation. Le conseil municipal en approuve le principe mais conditionne cette décision à l'installation du ralentisseur qui est prévu route de Poses, en principe à l'automne 2023.

Installation des caméras aux différentes entrées de la commune

Le dossier a été instruit par le service de la gendarmerie et le diagnostic validé par la préfecture. La préfecture et le département de l'Eure ont validé l'aide financière qui sera accordée à la commune, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Les travaux d'installation des caméras devraient commencer prochainement.

Travaux d'élagage

Monsieur le Maire rappelle que les habitants sont tenus de procéder à leur frais aux travaux d'élagage lorsque leurs plantations dépassent sur le domaine public. Il est rappelé que si les

propriétaires concernés ne répondent pas à la demande de la commune de procéder aux travaux d'élagage, la commune les fera réaliser et demandera au trésorier des finances publiques d'émettre un avis de recouvrement auprès de ces propriétaires.

Point d'apport volontaire des déchets à Portejoie

Face au constat que de nombreux déchets de type matériaux de construction, déchets végétaux et autres déchets sont déposés au point d'apport volontaire du chemin des Errants, Monsieur le Maire rappelle que le point d'apport volontaire de Portejoie est prévu uniquement pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre et le papier. Tous les autres déchets doivent être déposés en déchèterie. Il indique également qu'il est possible de contacter le service propreté de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui pourra donner un rendez-vous pour venir chercher les encombrants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

ÉMARGEMENTS

M. BRUN Jean-Philippe

M. BERGER Laurent

M. CAHN Gilles

M. CORBEL Jean-Claude

M. JORNOD Eric

M. VOITURIEZ Olivier

M. KITZIS Michel

Mme KWASNY Monique

Mme SORIN Céline

M. PICARD Jean-Charles

Mme PRÉVOST Sophie

M. LAMBERT Philippe

Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine

Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne